

COMMENT L'ÉCOLE SOUTIENT VOTRE ENFANT?



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Comment l'école soutient votre enfant?

Votre enfant va entrer à l'école ou est déjà élève de l'école publique genevoise. Le parcours scolaire de chaque élève varie et évolue au cours du temps. Votre enfant rencontre peut-être des difficultés dans ses apprentissages et/ou dans son développement.

Elle ou il a peut être besoin d'un soutien particulier pour l'accompagner dans sa scolarité.

Quel soutien peut apporter l'école publique genevoise à votre enfant?

- La mission de l'école est d'accompagner votre enfant dans ses apprentissages pour lui permettre de bien grandir et de construire son avenir. La formation offerte peut être adaptée à ses besoins.
- La maîtresse ou le maître connaît votre enfant en classe: c'est donc la personne avec qui vous pouvez discuter de la situation de votre enfant et qui répondra à vos questions ou vous orientera si nécessaire vers les bonnes personnes.
- L'école peut mettre en place un soutien particulier pour votre enfant, qui durera tant qu'il en a besoin. Ce soutien évoluera dans le temps en fonction de la situation de votre enfant.

En tant que parent, vous accompagnez votre enfant en dehors de l'école et à la maison. Votre collaboration avec la professionnelle ou le professionnel qui le connaît dans d'autres situations est aussi très importante pour que sa scolarité se déroule le mieux possible, surtout s'il a des difficultés.

La professionnelle ou le professionnel est par exemple les maîtresses ou maîtres de classe, enseignantes ou enseignants, éducatrices ou éducateurs, conseillères sociales ou conseillers sociaux, directrices ou directeurs d'établissement, doyennes ou doyens, infirmières ou infirmiers scolaires, pédiatres, logopédistes, pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciennes ou psychomotriciens.

À Genève, le soutien scolaire et l'enseignement spécialisé est délivré par l'école publique en collaboration avec: «Astural; La Cédille; AGAPÉ – École de Salvan; L'ARC, une autre école; Centre FEE, Fondation Enfants Extraordinaires; Clair-Bois; Ensemble; EPA – École protestante d'altitude; École SGIPA; École La Voie Lactée»

Évaluer les besoins de votre enfant

Pour accompagner et soutenir votre enfant au plus près de ses besoins, il faut évaluer ses compétences: cela veut dire discuter de ses compétences, ses difficultés, son niveau scolaire, ses souhaits, son fonctionnement, ses possibilités, son environnement (scolaire et familial), son comportement, sa santé,...

Comment évaluer les besoins de votre enfant?

1. Commencez par discuter avec la professionnelle ou le professionnel qui le connaît, comme par exemple son éducatrice ou son éducateur de crèche, sa maîtresse ou son maître de classe, sa ou son pédiatre. Ils vous accompagneront pour évaluer ce dont votre enfant pourrait avoir besoin.
2. Ils vous proposeront peut-être de consulter une ou un spécialiste avec votre enfant, comme par exemple un ou une psychologue, une ou un logopédiste, une psychomotricienne ou un psychomotricien, une ou un pédopsychiatre. Après avoir rencontré votre enfant, la ou le spécialiste vous donnera son avis et son évaluation sur les besoins de l'enfant.
3. Si votre enfant a besoin d'un soutien en particulier, la ou le spécialiste, la professionnelle ou le professionnel vous expliquera comment en faire la demande. Selon la situation, elle ou il vous proposera peut-être de faire une évaluation plus complète: une «procédure d'évaluation standardisée» (parfois appelée «PES»).



La procédure d'évaluation standardisée (PES)

La PES permet d'avoir accès à une ou plusieurs mesures de soutien spécialisé.

Le ou la responsable d'évaluation PES est en principe la professionnelle ou le professionnel responsable du lieu d'accueil de votre enfant (par exemple la directrice ou le directeur d'établissement) mais il peut aussi être la ou le spécialiste qui a évalué ses besoins (par exemple la ou le pédopsychiatre).

Vous êtes un partenaire essentiel de cette évaluation et votre enfant a aussi le droit de donner son avis sur sa situation.

Voici les étapes de la PES:

1. La ou le responsable d'évaluation organise une ou plusieurs réunions avec vous et tous les autres professionnelles, professionnels ou spécialistes pour évaluer ensemble la situation de votre enfant et ses besoins afin de remplir le formulaire de la PES.
2. Le formulaire est ensuite transmis au service de la pédagogie spécialisée (SPS) qui analyse attentivement la situation de votre enfant sur la base du formulaire PES et d'autres documents complémentaires (par exemple un rapport de spécialiste).
3. Le SPS vous envoie par courrier sa décision indiquant s'il octroie (accorde) ou refuse la mesure de soutien spécialisé pour votre enfant. La décision d'octroi précise qui doit mettre en place la mesure, c'est-à-dire le service ou l'institution «prestataire» qui va prendre contact avec vous pour organiser la suite.

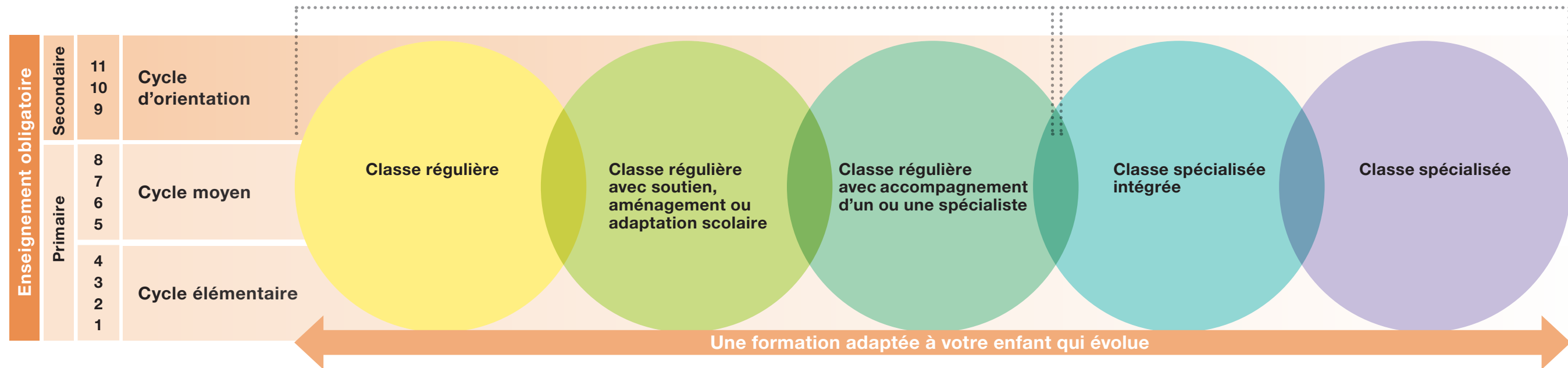
Cette procédure peut prendre **plusieurs mois** jusqu'à ce que vous receviez la décision du SPS. En cas de question, vous pouvez vous adresser au responsable d'évaluation ou au SPS.

Les possibilités de l'école publique genevoise

La scolarité et le soutien apporté à votre enfant peuvent prendre **plusieurs formes** selon ses besoins:

L'enseignement régulier dans l'école de quartier accueille tous les enfants d'un quartier pour suivre le programme scolaire. Si besoin, un élève peut bénéficier de diverses mesures de soutien pour lui permettre d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.

L'enseignement spécialisé accueille les enfants qui ont des besoins spécifiques importants. Il y a peu d'élèves par classe pour faciliter le suivi du programme scolaire au rythme de chaque enfant. En plus de l'enseignant, d'autres professionnelles ou professionnels les accompagnent et les aident à travailler sur d'autres difficultés de fonctionnement ou de comportement.



Classe régulière

Votre enfant est suivi par l'enseignant ou l'enseignante sans besoin de mesure complémentaire.

Classe régulière avec soutien, aménagement ou adaptation scolaire

Votre enfant peut avoir besoin de **mesures de soutien** de l'école régulière de son quartier: une aide ou un aménagement pour votre enfant dans la classe ou dans l'école.

Cette mesure peut par exemple consister en la présence d'une enseignante ou un enseignant de soutien en classe, des cours d'appui, la scolarisation en classe d'accueil, un ajustement des documents de travail ou l'utilisation d'outils (ordinateur, télé-agrandisseur, dictionnaire), la prolongation du temps à disposition pour effectuer une tâche, une assistante ou un assistant à l'intégration scolaire, un aménagement du cursus scolaire (saut de classe, report d'entrée à l'école) ou enfin une adaptation du programme scolaire.

Classe régulière avec accompagnement d'un ou une spécialiste

Votre enfant peut avoir besoin de **mesures de soutien spécialisé** au sein de l'école régulière de quartier: l'aide d'une ou un spécialiste pour votre enfant en classe ou en dehors de l'école.

La ou le spécialiste peut être éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé (éducation précoce spécialisée EPS), enseignante spécialisée ou enseignant spécialisé (soutien pédagogique en enseignement spécialisé SPES), interprète en langue des signes française (LSF), codeuse ou codeur en langage parlé complété (LPC), spécialiste du soutien en basse vision, logopédiste, psychomotricienne ou psychomotricien.

Classe spécialisée intégrée

Votre enfant peut avoir besoin d'**enseignement spécialisé** dans une classe intégrée à l'école régulière de quartier.

Il peut aller dans une classe spécialisée intégrée (CLI) qui se trouve dans l'école régulière de quartier. La CLI accueille moins d'élèves que les autres classes et une maîtresse spécialisée ou un maître spécialisé ainsi que d'autres professionnelles ou professionnels accompagnent votre enfant.

En fonction de ses besoins et de ses compétences, il peut être intégré, certaines heures dans une classe régulière.

Classe spécialisée

Votre enfant peut avoir besoin d'**enseignement spécialisé** dans une école de pédagogie spécialisée (ECPS).

Il peut aller dans une classe spécialisée qui se trouve dans une petite école avec peu d'élèves par classe. Il a une maîtresse spécialisée ou un maître spécialisé et est entouré d'éducatrices et éducateurs ainsi que d'autres professionnelles ou professionnels spécialistes prévus pour répondre à tous ses besoins éducatifs et thérapeutiques.

En fonction de ses besoins et de ses compétences, il peut aller dans cette école tous les jours scolaires ou seulement une partie en allant aussi en école régulière.

Contact

Service de la pédagogie spécialisée

Rue des Granges 7

1204 Genève

+41 22 388 68 00